

Affaire suivie par : **Claudie QUIATOL / SERVICE DE L'URBANISME**

DIVISION DE PROPRIETE
Dossier n° DIV 2023 016 Autorisé le : 23 août 2023

Arrêté municipal n°23/172/DBA en date du 23 août 2023

Autorisant la division en lots bâtis de l'entité foncière composée des lots n°228 à 239 en douze lots numérotés 228 à 239, Zac Dumbéa Sur Mer – section Les Hauts d'Apogoti, Commune de Dumbéa.

Le Maire de la Commune de Dumbéa ;

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie ;

VU le Code des Communes de la Nouvelle-Calédonie, notamment les articles L 122-20 et L 122-21 ;

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie ;

VU la délibération n°12/CP du 18 mars 2015 relative à la partie réglementaire du code de l'urbanisme de la Nouvelle-Calédonie ;

VU la délibération n° 28-2006/APS du 27 juillet 2006 portant réglementation des lotissements et des divisions dans la Province Sud ;

VU la délibération N° 25-2015/APS du 6 août 2015 relative au permis de construire et à la déclaration préalable en Province Sud ;

VU la délibération n° 52-2012/APS du 18 décembre 2012, approuvant la révision du Plan d'Urbanisme Directeur de la Commune de Dumbéa ;

VU la délibération n°22-2015/APS du 06 août 2015, approuvant le Plan d'Aménagement de Zone (P.A.Z.) modifié de la Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) de « Dumbéa-sur-Mer »,

VU la délibération n°24-2015/APS du 06 août 2015, adoptant le dossier de réalisation modifié de la Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) de « Dumbéa-sur-Mer »,

VU la délibération n°2015/147 du 4 juin 2015, portant avis consultatifs du Conseil Municipal de la Ville de Dumbéa sur le dossier de modification du Plan d'Aménagement de Zone et le Programme des Équipements Publics de la Zone d'Aménagement Concerté de Dumbéa-sur-Mer ;

VU la délibération n°438-2020/BAPS/DAEM du 22 septembre 2020 relative à la mise en révision du plan d'urbanisme directeur de la commune de Dumbéa,

VU la délibération n° 2012/436 du 16 novembre 2012 approuvant le projet de Plan d'Urbanisme Directeur de la commune de Dumbéa ;

VU la délibération n°2020/201/DBA du 13 mai 2020, habilitant le Maire à engager la procédure de mise en révision du Plan d'urbanisme Directeur de la Ville de Dumbéa,

VU la délibération n° 2020/248 du 03 juillet 2020 relative à la délégation de pouvoir du Conseil Municipal au bénéfice du Maire ;

VU l'arrêté municipal n° 20/348/DBA du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions et délégation de signature aux adjoints et à certains conseillers municipaux titulaires d'une délégation ;

VU l'arrêté n° 09/89/DBA du 01 avril 2009, relatif à la division de la ZAC Dumbéa-sur-Mer - section LES HAUTS D'APOGOTI,

VU l'arrêté municipal n°19/259/DBA du 19 août 2019, autorisant la suppression des parcelles numérotées 84 à 95 de la section LES HAUTS D'APOGOTI, ZAC Dumbéa-sur-Mer, et la création des parcelles numérotées 228 à 239 de la section LES HAUTS D'APOGOTI, ZAC Dumbéa-sur-Mer, commune de Dumbéa.

VU le certificat de dépôt du Service Topographique et Foncier de la Direction de l'Aménagement de l'Équipement et des Moyens de la Province Sud, référencé 106052-2023/2-REP/DAEM en date du 4 juillet 2023

Vu la demande de division présentée par :

Le Cabinet de géomètre experts SELARL OXFORD FREDERIC

Déposée le : **18 août 2023**

Pour des terrains appartenant à : **Société FSH**